décider ENSEMBLE

LES RÈGLES DU JEU DÉMOCRATIQUE

Comprendre les scrutins et les repenser

Le 08/07/2025

décider ENSEMBLE

SOMMAIRE - PARTIE 3

VOTER DIFFÉREMMENT

Introduction 3

Différents modes de vote : le vote par valeur 4

- Le jugement majoritaire 4
- Le vote binaire par approbation 5
- Le vote par note ou par évaluation 6

Différents modes de vote : explorations 7

- Le vote unique transférable (ou système de Hare) 7
- Le vote à second tour alternatif (ou vote instantanné) 8
- La méthode de Condorcet 9
- La méthode de Borda 10
- La méthode de Coombs 10

Conclusion 11

Glossaire 13

Sources et ressources 14

VOTER DIFFÉREMMENT

Pour aller plus loin, nous vous proposons cette troisième partie. Après avoir mieux compris le fonctionnement de nos modes de scrutin, et affiné le débat autour de la proportionnelle et de ses différentes modalités, il devient clair que nos systèmes électoraux, hérités d'un autre temps, ont besoin d'être profondément repensés. Ils doivent désormais incarner pleinement les ambitions de nos démocraties et répondre aux attentes grandissantes des citoyen·nes.

C'est dans cette optique que plusieurs alternatives émergent, chacune offrant des pistes prometteuses. Par exemple, le jugement majoritaire ou le vote par valeur permettent aux électeur·ices d'exprimer une appréciation nuancée, plutôt que de se limiter à un simple choix binaire. Ces systèmes sortent de la logique du candidat unique : les expérimentations montrent qu'en moyenne, 2,5 candidat·es sont approuvé·es par électeur·ice (Collobert, 2022). Ce type d'approche vise à mieux refléter la diversité des opinions et des préférences, et à dépasser les limites d'un scrutin où le « oui » ou le « non » règne en maître. Il pose également une question plus large : comment redéfinir la représentativité et la voix collective dans notre démocratie ?

La partie suivante permet d'explorer les différentes méthodes de vote qui existent, font l'objet de recherche et questionne le fonctionnement de notre démocratie.

Le jugement majoritaire

Le vote au jugement majoritaire est aujourd'hui considéré par de nombreux chercheurs et chercheuses en sciences sociales comme l'un des systèmes de vote les plus justes. Il permet de réduire les biais présents dans les modes de scrutin traditionnels, en particulier le vote stratégique ou le "vote utile". Contrairement au scrutin classique, où l'on choisit un·e candidat·e au détriment des autres, le jugement majoritaire invite chaque électeur·ice à évaluer tous et toutes les candidat·es en leur attribuant une mention sur une échelle de valeurs. **Le vainqueur de l'élection est celui ou celle dont la médiane des votes se situe au meilleur niveau**. L'échelle fréquemment utilisée est la suivante :

Excellent, Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant, À rejeter.

Pour présider la France, ayant pris tous les éléments en compte, je juge en conscience que ce candidat serait

	Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Insuffisant	A rejeter
Candidat 1				✕		
Candidat 2		✕				
Candidat 3						✕
Candidat 4	✕					
Candidat 5			✕			

Le jugement majoritaire a déjà été mis en pratique dans différents contextes :

- La ville de Paris l'utilise pour son budget participatif ;
- Il a été appliqué lors des délibérations de la Convention citoyenne pour le climat ;
- C'est également la méthode choisie pour les primaires citoyennes de LaPrimaire.org (2016) et de la Primaire Populaire (2022).

Ce système gagne en visibilité en tant qu'alternative crédible aux scrutins traditionnels, car il reflète mieux la diversité des préférences citoyennes, tout en limitant les dynamiques de rejet et de clivage.

Voici à quoi cela pourrait ressembler en France, en prenant pour base les candidat·es à l'élection présidentielle de 2022 :

Bulletin de vote expérimental
Jugement majoritaire

	Mentions					
	A rejeter	Insuffisant	Passable	Assez bien	Bien	Très bien
Nathalie Arthaud	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Fabien Roussel	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Emmanuel Macron	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Jean Lassalle	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Marine Le Pen	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Eric Zemmour	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Jean-Luc Mélenchon	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Anne Hidalgo	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Yannick Jadot	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Valérie Pécresse	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Philippe Poutou	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Nicolas Dupont-Aignan	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Instructions
Attribuez à chacun des 12 candidats l'une des six mentions suivantes : **"Très bien", "Bien", "Assez bien", "Passable", "Insuffisant" et "A rejeter"**, en noircissant le carré (■). Une ligne non remplie revient à donner la mention **"A rejeter"** à ce candidat, c'est-à-dire la plus mauvaise.
A l'issue du vote, on calcule la mention majoritaire de chaque candidat, c'est-à-dire la mention médiane telle qu'au moins 50 % des votants lui ont attribué cette mention ou une meilleure mention. Le candidat élu est celui qui obtient la meilleure "mention majoritaire".

Voter Autrement - https://savoirs.unistra.fr/societe/voter-autrement-pour-voter-plus-sincerement

Le vote binaire par approbation

Le vote par approbation est un mode de **scrutin plurinominal** à **un tour**, où les électeur·ices se prononcent une seule fois sur l'ensemble des candidat·es. Pour chaque candidat·e, l'électeur·ice peut indiquer son approbation ou non. **Le vainqueur est celui ou celle qui reçoit le plus grand nombre d'approbations** (Baujard & Igersheim, 2007).
Ce système présente l'avantage d'offrir une expression plus nuancée des préférences, en évitant les dynamiques de choix exclusifs. Il permet également de réduire les effets de polarisation, en favorisant les candidat·es accepté·es par une majorité d'électeur·ices, même s'il ne s'agit pas de leurs préféré·es absolu·es.

Voici à quoi cela pourrait ressembler en France, en prenant pour base les candidat·es à l'élection présidentielle de 2022 :

Bulletin de vote expérimental
Vote par approbation

	Approbation
Nathalie Arthaud	☐
Fabien Roussel	☐
Emmanuel Macron	☐
Jean Lassalle	☐
Marine Le Pen	☐
Eric Zemmour	☐
Jean-Luc Mélenchon	☐
Anne Hidalgo	☐
Yannick Jadot	☐
Valérie Pécresse	☐
Philippe Poutou	☐
Nicolas Dupont-Aignan	☐

Instructions
Pour chacun des 12 candidats, noircissez le carré dans la colonne « Approbation » si vous souhaitez lui apporter votre soutien / voter pour elle ou lui (■). Vous pouvez soutenir autant de candidats que vous le souhaitez.
Le candidat élu est celui qui comptabilise le nombre d'approbations le plus élevé.

Voter Autrement - https://savoirs.unistra.fr/societe/voter-autrement-pour-voter-plus-sincerement

Selon certain·es chercheur·es, le vote par approbation serait le plus approprié, car il présente le double avantage de répondre à un certain nombre de maux actuels, « tout en respectant le sacro-saint principe : une personne = un bulletin », et d'être l'un des systèmes de vote alternatif les plus compréhensibles. L'élu·e est alors celui ou celle qui reçoit la plus large approbation. (Collobert, 2022)

Le vote par note ou par évaluation

Le vote par note, tout comme le vote par approbation, est un mode de **scrutin plurinominal** à **un tour**. Dans ce système, les électeur·ices attribuent une note à chaque candidat·e, généralement sur une échelle (par exemple, 2, 1, 0, ou -1, 0, 1). **Le vainqueur est celui ou celle qui obtient la note la plus élevée en totalisant les évaluations de tous les électeur·ices.**

Dans ce type de scrutin, il est souvent recommandé de limiter le nombre de niveaux de notation, idéalement à trois. Cela répond à deux enjeux essentiels.

- D'une part, plus l'échelle est importante, plus l'exercice d'évaluation devient flou pour les électeur·ices : il est difficile de distinguer précisément ce qu'impliquent des notes proches, comme un 7 ou un 8 sur 10. Une échelle plus simple favorise donc une évaluation plus claire et cohérente.
- D'autre part, une notation réduite facilite la transparence et la lisibilité des résultats. Elle permet également un dépouillement plus accessible, sans nécessiter de dispositifs numériques.

Ainsi, les deux possibilités mentionnées ci-dessus permettent d'aboutir à des représentations globalement similaires, tout en pouvant avoir des impacts différents sur la manière dont la représentation peut s'exprimer.

« rejetés » (– 1)

« acceptables indifférents » (0)

« approuvés » (+ 1)

Un·e candidat·e recueillant peu d'approbations mais une majorité de votes neutres pourrait être favorisé·e par rapport à un·e autre, pourtant davantage approuvé·e, mais également confronté·e à un nombre important de rejets, liés par exemple à ses positions politiques ou à son image. C'est pourquoi il semble préférable d'opter pour une méthode qui évite ce paradoxe, tout en restant simple, transparente et capable de refléter une certaine nuance dans les préférences exprimées. C'est précisément ce que propose l'échelle 2 (Baujard & Igersheim, 2007).

« rejetés/ indifférents » (0)

« acceptables/ bien aimés » (1)

« préférés/ approuvés » (2)

Exemple d'un bulletin par notes lors de l'élection présidentielle de 2007 :

Bulletin de vote expérimental n° 1

Instructions :
Vous donnez une note à chacun des 13 candidats : soit 0, soit 1, soit 2.
Pour cela, vous mettez une croix dans la case correspondante.
Attention : si plus d'une seule case par ligne est cochée, le bulletin est nul dans sa totalité.

Le candidat élu avec le mode de scrutin n° 1 est celui qui comptabilise le plus de points.

	2	1	0
François Bayrou			
Olivier Besancenot			
José Bové			
Marie-George Buffet			
Nicolas Dupont-Aignan			
Arlette Laguiller			
Jean-Marie Le Pen			
Frédéric Nihous			
Ségolène Royal			
Nicolas Sarkozy			
Gérard Schivardi			
Philippe de Villiers			
Dominique Voynet			

Les candidats sont classés par ordre alphabétique.
(Liste provisoire établie le 1er mars 2007)

(Baujard & Igersheim, 2007). Expérimentation du vote par note et du vote par approbation lors de l'élection présidentielle française du 22 avril 2007

Le vote unique transférable
ou système de Hare

Le vote unique transférable, ou système de Hare, est un mode de scrutin **plurinominal**, **proportionnel** ou non, qui permet aux électeur·ices de classer les candidat·es d'une circonscription par ordre de préférence. Chaque votant·e attribue un rang aux candidat·es, les hiérarchisant selon ses choix.

1. Calcul du Quotient de Hare

Le nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège avec le quotient de Hare :

Quota = nombre de bulletins valides / nombre de siège +1

- À l'issue du dépouillement, le quotient de Hare (ou quota) est calculé : il détermine le seuil de voix nécessaire pour être élu·e.
- On attribue d'abord les sièges aux candidat·es ayant atteint ce quota via leurs premières préférences.
  - Ensuite, on élimine les candidat·es les moins populaires et redistribue leurs voix selon les préférences suivantes des électeur·ices.
  - Le processus continue jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus.

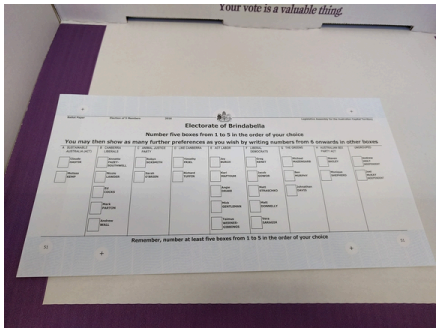

Exemple d'un bulletin de vote à Camberra en 2016, wikipedia.

Les avantages de ce vote :

- Permettre aux électeur·ices de classer leurs candidat·es selon leurs préférences
- Garantir une représentation proportionnelle

Cette manière d'attribuer des sièges **à la proportionnelle** pour un **scrutin plurinominal** est pratiqué dans plusieurs pays comme l'Irlande, l'Irlande du Nord, Malte, ou l'Australie.

Ce système ne peut pas être mis en place avec des listes fermées*. Il est donc nécessaire que le vote se fasse avec des listes ouvertes* ou que le panachage* soit autorisé.

Le vote à second tour alternatif
ou vote instantané

Le vote à second tour alternatif, ou vote instantané, est une forme particulière du vote unique transférable. C'est un système de scrutin **uninominal,** qui permet aux électeur·ices de classer les candidat·es par ordre de préférence.

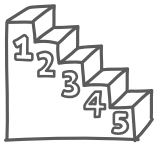

Si, après le premier comptage, aucun·e candidat·e n'a obtenu la majorité absolue, celui ou celle ayant le moins de voix est éliminé·e, et ses voix sont redistribuées selon les préférences suivantes des électeur·ices. Ce processus se répète jusqu'à ce qu'un·e candidat·e obtienne la majorité absolue et soit élu·e.

Ce mode de scrutin est utilisé en Australie, à Nauru, ainsi qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Il est souvent appelé vote instantané car, malgré ses différentes étapes, il permet d'identifier rapidement un·e candidat·e ayant le plus large soutien global, en prenant en compte les préférences successives des électeur·ices à chaque tour.

L'EXEMPLE AUSTRALIEN

En Australie, le vote alternatif existe depuis 1918 et est utilisé pour l'ensemble des élections du pays (municipales, législatives, fédérales, régionales, etc.). Les élections législatives se déroulent selon un système de vote alternatif complet.

1. Les électeur·ices classent les candidat·es par ordre de préférence.
2. On compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat·e en première préférence.
3. Le·a candidat·e ayant obtenu le moins de voix est éliminé·e, et ses votes sont redistribués aux candidat·es suivants dans les préférences exprimées par les électeur·ices (c'est-à-dire les secondes préférences)
4. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un·e candidat·e obtienne la majorité absolue et soit déclaré·e vainqueur·e.

La méthode de Condorcet

La méthode de Condorcet consiste à identifier le·la candidat·e qui, **confronté·e un à un à chaque adversaire, remporte le plus de duels**. Autrement dit, c'est celui ou celle qui est préféré·e par la majorité des électeur·ices face à chacun·e des autres candidat·es.

Les électeur·ices commencent par classer les candidat·es par ordre de préférence. Par exemple, avec trois candidat·es A, B et C, il existe six combinaisons possibles de classement.

Ensuite, on compte le nombre de voix obtenues dans chaque duel (A contre B, A contre C et B contre C). Pour le duel A contre B, le candidat A recueille les voix des électeur·ices qui l'ont préféré au candidat B.

L'opération est répétée pour tous les duels. On comptabilise ensuite le nombre de victoires de chaque candidat·e dans ces confrontations. Celui ou celle qui remporte le plus de duels est déclaré·e vainqueur·se de l'élection.

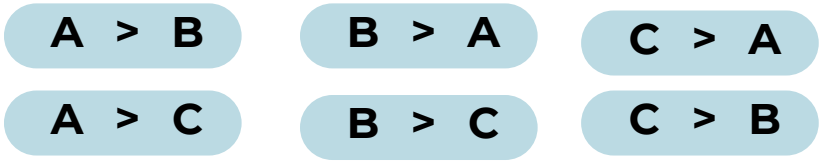

Bien que théoriquement intéressante pour refléter le choix majoritaire, cette méthode reste peu utilisée dans les systèmes électoraux actuels, en raison de sa complexité et des paradoxes qu'elle peut engendrer, comme l'absence de vainqueur clair dans certains cas. Néanmoins, elle a inspiré le vote alternatif, qui est aujourd'hui employé en Australie.

La méthode de Borda

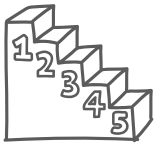

La méthode de Borda est un mode de scrutin utilisé pour élire un ou plusieurs sièges. Les électeur·ices doivent classer un nombre déterminé, n, de candidat·es parmi l'ensemble des prétendant·es. Chaque votant·e établit ainsi un ordre de préférence pour ses n candidat·es favoris

Selon sa position dans le classement, chaque candidat·e reçoit un nombre de points spécifique : le premier obtient n points, le second n-1, le troisième n-2, et ainsi de suite.

1	n points
2	n-1 points
⋮	
n	0 point

Au final, les points attribués par l'ensemble des électeur·ices sont additionnés, et les candidat·es ayant obtenu les scores les plus élevés sont élu·es.

Si, parmi X candidat·es, les électeur·ices ne classent qu'un seul candidat·e, cela revient à un scrutin majoritaire à un tour.

À l'inverse, si le nombre de candidat·es à classer (n) est très élevé, on se rapproche du système de vote par approbation.

La méthode de Coombs

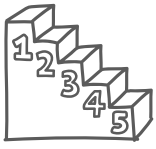

Cette méthode de vote par classement permet aux électeur·ices de hiérarchiser les candidat·es selon leurs préférences. Contrairement aux méthodes précédentes, les candidat·es les moins bien classé·es sont éliminé·es à chaque tour, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un·e seul·e candidat·e.
Ce système de vote est compliqué à mettre en œuvre sans recours à une machine à voter !

Conclusion

L'exploration des différentes méthodes de vote existantes aujourd'hui peut sembler vertigineuse et complexe. La liste présentée ici n'est pas exhaustive, mais elle offre un aperçu des diverses possibilités qui s'offrent à nous et nous invite à questionner plus largement nos modes de scrutin. Cette pluralité est précieuse, car elle enrichit notre compréhension des comportements électoraux et des résultats qu'ils produisent.

Comme évoqué en introduction, nos méthodes de vote influencent directement le fonctionnement de nos démocraties. Interroger en profondeur la manière dont nous élisons nos représentant·es est donc un débat fondamental, souvent relégué au second plan, alors même que des réformes partielles cherchent à s'imposer comme de simples pansements pour nos systèmes électoraux.

Ces méthodes théoriques ont aussi été testées sur le terrain, notamment à Strasbourg (bureau de vote de la salle de la Bourse, Collobert, 2022). Bien que ces expérimentations soient limitées géographiquement, elles ont révélé des votes souvent plus sincères, incarnant l'idée de « voter autrement, pour voter plus sincèrement ». Ce sont ainsi les candidat·es les plus consensuel·les qui ont émergé, comme François Bayrou en 2007, François Hollande en 2012, ou Jean-Luc Mélenchon en 2017.

Aujourd'hui, les revendications de certains petits partis pour réformer le mode de scrutin se heurtent souvent à l'opposition des grandes formations, qui craignent pour leur légitimité. Ces dernières pourraient d'ailleurs être accusées de vouloir préserver un système électoral pourrait les favoriser. Pourtant, c'est l'inaction qui creuse le fossé démocratique, car la crise du vote n'est pas une fatalité. Au contraire, ces réformes potentielles pourraient répondre aux critiques, favoriser un vote plus juste et sincère, préserver la pluralité politique en mettant fin au choix unique, et encourager le compromis en reflétant mieux les préférences des électeur·ices. Cela contribuerait aussi à réduire la polarisation de notre société.

Les réflexions menées par nos chercheurs, soutenues par des expériences concrètes à l'étranger, notamment en Australie ainsi qu'à Saint Louis et Fargo aux États-Unis où le vote par approbation a été adopté, montrent que ces méthodes alternatives fonctionnent démocratiquement. Cela pose la question de savoir pourquoi un système binaire continuerait à être privilégié dans une démocratie que nous souhaitons vivante et réfléchie.

Conclusion

Repenser le mode de scrutin est essentiel, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi aborder des enjeux plus larges, cruciaux pour la vitalité de notre démocratie : comment encourager une participation citoyenne plus forte face à l'abstention croissante ? Quelle place accorder au vote blanc, souvent ignoré ? Comment intégrer des outils comme les référendums, qui redonnent une véritable voix aux citoyen·nes ? Ces questions ouvrent la voie à une transformation profonde, où le système électoral devient plus qu'un simple mécanisme : il s'inscrit dans un projet démocratique renouvelé, plus inclusif et dynamique.

C'est ce travail fondamental que nous vous invitons à poursuivre dans la suite de notre cycle, en explorant la place du vote au cœur de notre démocratie française, aujourd'hui confrontée à des défis majeurs et à une remise en question nécessaire.

GLOSSAIRE

- **Liste bloquée ou liste fermée** : cela signifie que, dans une liste candidate aux élections, les électeur·ices ne peuvent pas modifier la composition ni l'ordre des candidat·es pour lesquels ils votent. En revanche, la liste ouverte permet aux électeur·ices de modifier l'ordre des candidat·es de la liste ou de voter simplement pour l'un·e d'entre elle·eux (vote préférentiel).

- **Panachage :** C'est un système où l'électeur·rice peut choisir des candidat·es provenant de différentes listes. Il peut ainsi mélanger les candidat·es au lieu de voter pour une liste entière.

- **Quotient électoral** : il correspond au nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège. Il est obtenu en divisant le nombre total de voix exprimées par le nombre de sièges à attribuer.

- **Scrutin d'arrondissement :** c'est le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, utilisé pour les élections du Parlement. Il a été introduit pour la première fois en 1815 puis a régulièrement été utilisé sous différentes Républiques..

- **Suffrage :** le suffrage désigne le droit de vote et les modalités selon lesquelles il est exercé. Il est dit
  - **universel** lorsque toutes et tous les citoyen·nes peuvent voter,
  - **censitaire** lorsqu'il est conditionné par le paiement d'un impôt,
  - **capacitaire** lorsqu'il dépend du niveau de connaissance ou de qualification des électeur·ices.

Le suffrage peut être :
  - **direct**, lorsque les électeur·ices votent directement pour la personne qu'ils souhaitent élire
  - **indirect**, lorsqu'un collège électoral, préalablement élu par les citoyen·nes, vote pour élire un·e candidat·e.

- **Vote préférentiel** : c'est la possibilité pour les électeur·ices de classer les candidat·es d'une liste par ordre de préférence. Une fois les résultats obtenus, les sièges sont attribués en fonction de ce classement, permettant ainsi de tenir compte à la fois des préférences globales de la liste et des préférences individuelles de chaque électeur·ice. .

CHÔMIENNE Anouk : Chargée d'études
MAITRE Gabriel : Chargé d'études, chargé des affaires Européennes

SOURCES ET RESSOURCES

- Abbé, Apollinaire, Muholongu, Malumalu, Kamal el Feghali. "Une même voix, plusieurs interprétations. Définition, caractéristiques et paradoxes des modes de scrutins." Kinshasa, 2006.
- Berger, Annick. "Élections législatives 2022 en Italie : résultats, mode d'emploi d'un scrutin crucial." TF1 Info, avril 2025.
- Braun-Pivet, Yaël. « Proportionnelle : nous en avons déjà les effets, pourrions-nous en avoir les bienfaits ? », La Tribune, 24 mars 2024. [en ligne].
- Bréhier, Émeric, Bristielle, Antoine, Dreuil, Dreuil, Pouillard, Denys, Valiergue, Marinette. La proportionnelle : un enjeu démocratique. Fondation Jean-Jaurès, décembre 2024.
- Carella, Lenardo. "Six points pour comprendre l'élection présidentielle italienne." Le Grand Continent, janvier 2022.
- Cohendet, Marie-Anne, Lang, Jérôme, Laslier, Jean-François, Pech, Thierry, Sawicki, Frédéric. Modes de scrutin : enjeux et perspectives. Terra Nova, mars 2018.
- Collobert, Elsa. "Voter autrement pour voter plus sincèrement ?", Savoir(s), le quotidien de l'université de Strasbourg, 2022.
- Commissariat général au Grand Débat. (2019). Synthèse des contributions au Grand Débat national.
- Conesa, Elsa. "Élections en Italie : scrutin mixte, vote bloqué et candidatures multiples, comment fonctionne le système électoral ?" Le Monde, septembre 2022.
- Conseil Constitutionnel. « Les systèmes électoraux dans les constitutions des pays de l'Union européenne », Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel, s.d. [en ligne].
- Darame, Mariama. "La proportionnelle aux élections législatives : une solution limitée face à la disparition du fait majoritaire." Le Monde, janvier 2025.
- France Inter. « Proportionnelle aux législatives : qui est pour, qui est contre ? », France Inter, 18 mars 2024. [en ligne].
- Grand Débat national. (2019). Site officiel du Grand Débat national. https://granddebat.fr/
- Guégan, Yannick, and Duquesne, Pierre. "Passer à la proportionnelle, OK, mais laquelle ? Découvrez le résultat de nos simulations." Contexte, décembre 2024.
- Herbemont, Aurélie. "Élections législatives : la proposition de Yaël Braun-Pivet pour instaurer une dose de proportionnelle divise la classe politique." France Info, avril 2024.

- Le Bègues, Gille. “La représentation proportionnelle, cent ans de controverses.” XXS, vol. 9, no. 1, 1986, pp. 1449–1462.
- Le Monde. "La proportionnelle est perçue comme l’unique alternative au scrutin majoritaire, alors qu’il y en a d’autres." Le Monde, octobre 2024.
- Le Parisien. « La proportionnelle aux élections législatives : un sujet qui divise plus que jamais la majorité », Le Parisien, 20 mars 2024. [en ligne].
- Macron, Emmanuel. « Lettre aux Français. » Présidence de la République française, 13 janvier 2019.
- Public Sénat. « Pourquoi Emmanuel Macron veut-il réformer le mode de scrutin ? », YouTube, 5 décembre 2022. [Vidéo en ligne].
- Quinio Benamo, Martine. "Moins de parlementaires, proportionnelle, limitation des mandats : le gouvernement dévoile sa réforme des institutions." Le Monde, avril 2018.
- Radio France. "Le billet politique du mardi 17 décembre 2024." France Culture, 17 décembre 2024.
- Revue française d’histoire des idées politiques. "Le scrutin proportionnel : enjeux et débats." Revue française d’histoire des idées politiques, no. 2, 2013, pp. 367–389.
- Vie Publique. "Élections sénatoriales : l’essentiel des règles." Vie Publique. www.vie-publique.fr/fiches/19586-elections-senatoriales-lessentiel-des-regles.
- Vie Publique. "Municipales : quel mode de scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus." Vie Publique.
- Vie Publique. "Quels sont les différents modes de scrutin ?" Vie Publique, 23 octobre 2024.
- Vie Publique. "Quel est le mode de scrutin des élections départementales ?" Vie Publique.
- Vie Publique. "Quel est le mode de scrutin pour les élections régionales ?" Vie Publique.
- YouTube. "Italie : Comprendre les élections législatives 2022 en 5 minutes." Le Monde, septembre 2022. www.youtube.com/watch?v=XXXXXXXXXX.
- Le site Démocurieux qui détaille les types de votes alternatifs